

ID: 031-213105927-20221107-2022103-DE



-Commune de Larra-EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 7 novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux le sept novembre à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de Larra s'est réuni dans la salle du Conseil municipal de la mairie de Larra, sur convocation régulière en date du 2 novembre 2022, sous la présidence de Jean-Louis MOIGN, Maire.

Présents (17): AMOUROUX Céline, BODOT Bernard, BOÏAGO Marie-Claire, BONNIEL Aude, CADAMURO Joëlle, DE SEQUEIRA Julie, DESGARCEAUX Nathalie, DESNOS Claudine, FRANÇOIS Claude, GOUMBALLA Saloua, HOLLEMAN Arnold, JUNCA-GOARDERES Alexandre, LAFITTE Fabien, MASON Catherine, MESSINA Nathalie, MODESTO Jérôme, MOIGN Jean-Louis

Le quorum (10) est atteint.

Absents ayant donné procuration (2): AUMARECHAL Vincent a donné procuration à AMOUROUX Céline, FOUCAULT Damien a donné procuration à MASON Catherine

Absents excusés (0)

Secrétaire de séance : BOÏAGO Marie-Claire

2022-10-3

MODIFICATION SIMPLIFIEE N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANSIME

Monsieur le Maire expose

Afin de pouvoir réaliser l'OAP derrière la mairie consistant en la construction par le groupe XF de 52 logements dont 24 logements sociaux (12 pour les ainés), 16 maisons de village et 12 maisons groupées, il convient de modifier le PLU au moyen d'une procédure de modification simplifiée.

Le projet de modification consiste à remplacer dans le règlement écrit de la zone AU l'alinéa : « Secteurs 1AUa, 1AUb et 1AUc : lors de la réalisation d'une opération d'aménagement d'ensemble couvrant tout le secteur ».

par :

« Secteurs 1AUa, 1AUb et 1AUc : lors de la réalisation d'une opération d'aménagement d'ensemble couvrant tout ou partie du secteur ».

La présente délibération a pour objet de définir les modalités de mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Larra, conformément aux dispositions de l'article L 153-47 du Code de l'urbanisme.

Envoyé en préfecture le 10/11/2022

Reçu en préfecture le 10/11/2022

Affiché le



Le dossier de projet de modification simplifiée est constitué notamment d'un rapport de présentation du projet exposant les motifs des changements apportés de la modification simplifiée.

La consultation aura lieu du 21 novembre 2022 à 8H30 au 22 décembre 2022 à 12H. Pendant cette période, chacun pourra prendre connaissance gratuitement du dossier de consultation papier à la mairie de Larra — Place Maurice Pontich, 31330 LARRA, ainsi que sur le site internet de la collectivité www.larra.fr.

Le public pourra déposer ses observations selon les possibilités suivantes :

- soit sur le cahier ouvert mairie de Larra Place Maurice Pontich, 31330 LARRA, accessible aux horaires d'ouverture de la mairie
- soit sous format électronique par mail à l'adresse ms1-plu@larra.fr
- soit en les adressant par écrit par courrier à l'attention de Monsieur le Maire de Larra, Place Maurice Pontich, 31330 Larra

L'ensemble des observations du public seront consultables à la mairie.

Un avis précisant l'objet de la procédure et les modalités de la consultation sera publié dans un journal diffusé dans le Département, affiché en mairie et publié sur le site internet de la commune. L'avis sera publié 8 jours au moins avant le début de la mise à disposition du public.

Vu ledit dossier

Ouï l'avis de la commission urbanisme

Le Conseil Municipal, sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

Décide :

<u>Article 1er</u>: le dossier du projet de modification simplifiée est mis à disposition du public selon les modalités décrites ci-dessus

Article 2 : Le public pourra formuler ses observations selon les modalités décrites ci-dessus

<u>Article 3</u>: La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de la Région Occitanie, Préfet de la Haute-Garonne

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessous.

Pour: 19 Contre: --Abstention: --

Délibération adoptée à l'unanimité

Pour extrait conforme, La secrétaire de séance Marie-Claire BOÏAGO

Le Maire, Jean-Louis MOIGN

Délibération du Conseil Municipal affichée sur le site internet de la mairie le 09/11/2022 et reçue à la Préfecture le 09/11/2022

Page 2 sur 2